



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Contrat Première Embauche : Tous ensemble pour son retrait

Participons aux manifestations le 7 février 2006

La fin d'un emploi stable pour toute une génération.

Dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes, le gouvernement De Villepin entend étendre le Cne mis en place par ordonnance en août 2005, déjà contesté en son temps par les organisations syndicales.

Le Cpe, contrat première embauche, concerne cette fois tous les salariés de moins de 26 ans, quel que soit leur niveau d'études et quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le Cpe instaure une période d'essai de deux ans pendant laquelle le jeune salarié peut être licencié à tout moment, **sans motif**, et pratiquement sans indemnité.

Le Cpe ne permettra pas aux jeunes de trouver plus facilement un emploi. Il rendra, par contre, le Cdi ou l'emploi stable quasiment inaccessibles.

Cette mesure d'exception et d'un autre temps est une nouvelle étape dans la précarisation des jeunes, dans la déréglementation du Code du travail alors même que les jeunes subissent déjà fortement le chômage et la précarité en cumulant bien souvent les petits boulots sans lendemain au salaire misérable.

Cette mesure va servir également de pression pour faire renoncer les jeunes à revendiquer leurs droits en matière de salaires, de durée et de conditions de travail.

La Cgt revendique un autre avenir pour les jeunes.

Contrairement au Cpe, les jeunes exigent une véritable reconnaissance, un épanouissement au travail et le droit à se construire un avenir.

Les départs massifs en retraite doivent être remplacés par de véritables emplois stables pour les jeunes.

L'objectif visé par la Cgt est que tout salarié, dès la première recherche d'emploi, bénéficie, quelles que soient les circonstances, d'un ensemble de droits individuels, garantis au plan interprofessionnel, opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre : droit à l'intégration dans un emploi rémunéré, droit à la formation continue, droit à un déroulement de carrière, droit au maintien d'un contrat de travail en cas de suppression d'emploi, continuité des droits pour le calcul de la retraite, droit à l'expression syndicale...

Bien loin de ces revendications, le projet gouvernemental doit donc faire l'objet d'une réaction forte de toute la jeunesse et au-delà de tous les salariés car l'objectif du gouvernement est bel et bien de supprimer purement et simplement le Cdi en le remplaçant par un « contrat unique » dans lequel les employeurs auraient toutes les facilités de licencier et les salariés aucun droit pour se faire respecter.

D'ores et déjà l'ensemble des organisations de jeunesse ; syndicales, étudiantes, lycéennes, associatives et politiques se sont prononcés pour le retrait immédiat du Cpe.

Les jeunes Cgt participent à la construction d'un front unitaire de la jeunesse

Communiqué de presse du collectif des organisations de jeunesse

(Montreuil, le 1^{er} février 2006)

Le collectif unitaire des organisations de jeunesse réuni le 1^{er} février 2006 exige à nouveau le retrait du Cpe.

Le Cpe généralise le Cne pour l'ensemble des moins de 26 ans, à savoir une période d'essai de deux ans pendant laquelle tout salarié peut être licencié sans motif, du jour au lendemain.

Dans l'esprit, le Cpe rappelle le contrat journalier.

Le Cpe institutionnalise la discrimination à l'égard des jeunes, renforce leur précarité et n'est en rien une solution au chômage.

Le Cpe ne concerne pas que les jeunes : il est une profonde remise en cause du Cdi et du Code du Travail dans son ensemble.

Le Collectif des organisations de jeunesse appelle donc les jeunes, scolarisés ou non, et l'ensemble des salarié(e)s, en activité ou privés d'emploi, quel que soit leur âge, à manifester le 7 février 2006 sous le mot d'ordre « retrait du Cpe ! »

D'ores et déjà, le Collectif a convenu de poursuivre la mobilisation unitaire jusqu'au retrait du Cpe.

Signataires :

Jeunes Cgt, Unsa Jeunes, Unef, Unl, CE, Sud Etudiant, Uec, Fse, Fidl, Joc, Attac Campus, Mars Jeunes, Réso, Léo Lagrange, Prs Jeunes, Mjc, Mjs, JSrag, Jcr, Jeunes Verts, Alternatifs.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

**la
cgt**

Gagner

c'est possible

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

☐

prendre contact

☐

me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 6-4, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.